



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE EXCEPTIONNELLE
QUINQUENNAL
- SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2014 -

Etaient présents : Mme BANZO, Mme MELANI, M. RAGOT, M. BALLESTA, M. LABARRE, Mme LAWSTANCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ROUSSI, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme MARTINEZ, M. KLEIN.

Etaient représentés : Mme JONES, Mme OLLIER, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. BOUDET.

Etaient invités : Mme CAILLOT, M. LAUGT, Mme MEYER, M. PERNOT, M. VALAT, M. VEYRET.

Mme LAWSTANCE ouvre la séance à 9H15.

I – BILANS ET ÉVALUATIONS AERES

Mme LAWSTANCE indique que la préparation du prochain quinquennat intervient dans un contexte particulier, elle s'inscrit dans le cadre de la loi ESR et du nouveau cadre national des formations. Elle précise à ce sujet que le cadre national pour le doctorat sera disponible dans le courant de l'année 2014.

Les deux nouveautés du processus d'accréditation qui se substitue à celui de l'habilitation sont d'une part l'allègement du dossier d'accréditation et d'autre part, l'élaboration de « champs » de formation pour le volet évaluation.

Elle insiste sur la planification du travail à mener : l'établissement devra conduire l'évaluation du HCERES (ancienne AERES), tout en construisant une nouvelle offre de formation selon les contraintes définies par le cadre national des formations, à savoir notamment la mise en place d'un tronc commun en licence et de la fusion master recherche et master pro.

Il s'agit d'une analyse plus stratégique de l'offre qui s'appuie sur un bilan et une auto-évaluation a posteriori des formations qui s'inscrivent dans des champs de formation qui peuvent s'envisager à l'échelle des établissements ou du site.

1) Les caractéristiques de l'évaluation :

- Évaluation des formations existantes en 2013-2014 ayant au moins deux années d'existence (et non des maquettes futures), ce qui en exclut de fait les masters MEEF.
- Disparition de la notation qui n'a donc plus d'influence sur la dotation,
- Évaluation organisée par champs de formation (à titre indicatif; entre 2 et 8 champs par établissement; chaque champ représentant entre 5 et 15 mentions),

- Des dossiers « champs » et « formation » complémentaires et simplifiés.
- Un processus d'évaluation favorisant un dialogue accru avec les établissements évalués :
 - Rencontres préparatoires (janvier-février 2014) afin d'informer l'AERES (28 mars 2014) des champs de formations et des mentions qui les composent ;
 - Constitution des comités d'experts sur cette base ;
 - Dépôt des dossiers champs et formations (15 octobre 2014) ;
 - Envoi des rapports préliminaires champ et formation aux établissements puis retour de demandes d'éventuelles corrections (février-mars 2015) ;
 - Transmission des rapports définitifs aux établissements et à la DGESIP, avant dialogue sur l'accréditation des établissements.

Rappel des dates clefs de la campagne d'évaluation :

- 4 décembre 2013 : Réunion de pré-lancement.
- 30 janvier 2014 : Réunion de lancement organisée par site.
- 28 mars 2014 : Dépôt des listes prévisionnelles des entités à évaluer (pour la formation : dépôt des champs).
- 15 octobre 2014 : Dépôt des dossiers d'évaluation auprès du HCERES.

Les critères d'évaluation sont :

- Outils de pilotage, principes retenus pour définir l'architecture de l'ODF ;
- Articulation avec la recherche ;
- Dispositifs qualité ;
- Politique des stages, insertion pro, monde socio-économique ;
- Dispositifs d'accompagnement pédagogiques, place du numérique et des langues.

2) Le contenu des dossiers d'évaluation externe des formations licence, licence professionnelle et master :

2.1) Le dossier champ :

Une offre de formation qui se situe au niveau de l'établissement ou du site présentée par "champs de formations".

Le dossier Champ comprend 3 parties :

- Un « document politique » :
 - "Pour apprécier l'importance du champ de formations, il est indispensable de le restituer dans la dimension stratégique des établissements et/ou du site. A cet effet, un texte de politique pour le champ de formations, issu de la direction des établissements concernés, introduit ici le dossier. Il précise les enjeux et les appuis institutionnels pour ce champ de formations."
- Une analyse générale du champ de formation :
Objectifs scientifiques et professionnels, organisation interne, positionnement dans l'environnement.
- Une description des éléments caractéristiques du champ de formation. Celle-ci est structurée en 10 points : place de la recherche, de la professionnalisation, de l'international...

Définition du « Champ de formations » :

- Champ = ensemble cohérent de mentions au niveau d'un établissement, ou d'un ensemble d'établissements, ou encore de l'ensemble des établissements du site ;
- Champ = présentation de l'offre de formation, reflet de la stratégie et de l'organisation des établissements, en lien avec les points forts en recherche et le



contexte socio-économique ; il doit être le reflet de nos spécificités et donc permettre de nous distinguer d'établissements comme Montpellier, Nantes ou Toulouse.

- Champ = ensemble conséquent, jouant un rôle d'affichage stratégique.

Préconisation : entre 2 et 8 champs par établissement; chaque champ représentant entre 5 et 15 mentions.

Afin de définir les champs de formation de l'établissement, il a été proposé la constitution d'une commission mixte composée de :

- VP CFVU,
- VP CR,
- chargée de mission formations,
- directeur IJBA ou son représentant,
- directrice IUT ou son représentant,
- 3 directeurs d'UFR ou leur représentant,
- directeur de l'ED ou son adjointe,
- 3 représentants de la CFVU,
- 3 représentants de la CR,
- VP déléguée OSIP,
- Adjointe du DGS,
- Directeur de la scolarité.

La commission mixte contribuera à l'élaboration du document politique, ainsi qu'à la partie analyse générale des différents dossiers champs.

Mme LAWRENCE indique que les premières réunions de la commission mixte auront lieu les vendredi 7, 14 et 21 mars de 13h à 15h en salle des actes.

Calendrier prévisionnel de la phase bilan :

- 20 mars : Validation des champs et mentions de formation par la commission mixte et les conseils (UFR/CFVU).
- 28 mars : Dépôt des listes prévisionnelles des champs de formations à évaluer.
- 15 avril : Envoi de la première lettre de cadrage comprenant le volet financier.
- 30 avril : Remontée de la composition des conseils de perfectionnement par formation.
- 15 juin : préparation des dossiers d'évaluation des formations par les services administratifs

Calendrier prévisionnel de la phase d'évaluation et de cadrage :

- 15 septembre : Vérification et complément des dossiers d'évaluation par les référents Formation (mention).
- 26 septembre : centralisation et finalisation des dossiers par la Direction de la Scolarité.
- 15-26 septembre : Validation des conseils d'UFR.
- 2 octobre : Validation des dossiers par la CFVU.
- 10 octobre : Validation des dossiers par le CA.
- 15 octobre : Dépôt des dossiers de demande d'évaluation auprès du HCERES.
- Février 2015 : Accréditation des formations.
- 25 novembre 2015 : Publication de l'offre de formation sur APB par la Direction de la Scolarité.



En réponse à la question posée par M. LAÜGT, Mme LAWRENCE confirme une visite préalable du HCERES avant la remise des dossiers d'évaluation au 15 octobre.

M. PERNOT indique qu'à travers les champs élaborés par l'établissement, l'AERES va constituer des groupes d'experts. Les champs sont établis au niveau de l'établissement et il n'y a donc pas de distinction à faire entre des champs recherche et des champs formation.

Mme LAWRENCE ajoute que les mentions peuvent être présentes dans plusieurs champs mais qu'il doit être mentionné le caractère principal ou secondaire du rattachement aux champs.

M. LAÜGT s'interroge sur la nécessité de faire une table de correspondance entre les mentions actuelles et celles de la nouvelle nomenclature puisque ces dernières sont censées nous diriger pour l'élaboration des nouvelles maquettes.

Mme LAWRENCE répond que la vérification des correspondances entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature permet de vérifier les formations qui perdent en visibilité voire une partie de leur identité et prend en exemple la licence culture humaniste et scientifique qui était rattachée à une mention culture humaniste et scientifique et relève aujourd'hui de la mention humanités.

M. KLEIN s'interroge sur la disparition de la distinction entre master recherche et master professionnel et de la mise en place d'un tronc commun au sein de ces formations.

Mme LAWRENCE indique que l'idée est la mise en commun d'UE en M1 et de parcours plus spécifiques en M2. Elle ajoute que tout étudiant de master devra suivre un stage ce qui n'était pas systématique en master recherche.

Mme CAILLOT ajoute que les différents parcours n'auront pas la même finalité et les mêmes orientations professionnelles.

Mme BANZO demande quel sera le positionnement de l'établissement quant au nombre de mentions de masters.

Mme LAWRENCE propose de consulter les responsables de formations afin d'établir l'architecture à mettre en place.

Mme MAGNE s'inquiète pour les formations qui sont sous encadrées dans la mesure où le dispositif d'accréditation est fondé sur la soutenabilité financière de l'offre de formation, de l'évaluation de l'existant et des forces humaines en présence. Elle se demande si celles-ci ne devront pas réduire leur offre en fonction de leur potentiel humain.

Mme LAWRENCE répond que la spécificité des formations en art est connue et pris en compte mais que d'autres critères comme le coût moyen et le taux de réussite seront également considérés. En revanche, elle souhaite arrêter les ouvertures biannuelles liées à des questions financières.

Mme CAILLOT ajoute que la soutenabilité financière doit être envisagée au niveau de l'établissement et non pas formation par formation. L'établissement doit définir une stratégie d'ensemble.

Mme BANZO demande quel degré de détail peut-on attendre de la lettre de cadrage et s'il y aura une pré-maquette à remplir comme lors du dernier quinquennal.



Mme LAWRENCE dit que la lettre de cadrage intégrera un volet financier avec une enveloppe par mention.

Elle confirme sa volonté de proposer une maquette type qui déterminera les éléments encadrés (UE PPE, UE Langue) tout en conservant une marge de manœuvre pour le disciplinaire de chaque formation.

Sur la question du tronc commun, le cadre national prévoit que l'étudiant de licence doit pouvoir jusqu'au semestre 4 se réorienter vers une autre mention.

Il faudra décider donc si le portail d'inscription sera intra ou supra UFR. Elle prend l'exemple d'universités qui ont fait le choix de proposer une L1 pluridisciplinaire où l'étudiant étudie l'histoire, la géographie, la philosophie, et les lettres.

Elle pense que la possibilité de se réorienter constitue une réelle plus-value.

Mme BANZO demande si les maquettes seront discutées au sein de la CFVU.

Mme LAWRENCE souhaite une concertation large, d'abord en conseils d'UFR puis une validation par les conseils centraux.

M. RAGOT estime que l'on est face à deux logiques contraires qui doivent se rejoindre. D'un côté, on évalue notre offre de formation pour déterminer ce que l'on souhaite conserver et d'un autre côté, on élabore des champs de formation qui traduisent les priorités stratégiques de l'établissement.

Il pense que l'on doit extraire les spécificités de l'établissement pour marquer fortement notre identité vis-à-vis des autres universités.

Il s'interroge néanmoins sur les difficultés à élaborer une stratégie consensuelle à partir de critères variés : forces et faiblesses de nos formations, marché de l'emploi...

Par exemple, au mot "culture" (ou métiers de la culture) peut être associé beaucoup de disciplines différentes : la communication, le patrimoine, le management. Toutefois, certains pourraient ne pas se reconnaître au travers de ce type de champ et il pourrait également s'avérer difficile d'y adosser des équipes de recherche.

Mme MAGNE dit qu'il suffit d'observer comment les étudiants naviguent entre les formations. Ils ont trouvé les logiques internes aux formations.

Mme CAILLOT et M. HAUQUIN pensent que le suivi de cohorte constitue une piste intéressante pour analyser le choix d'orientation de nos étudiants. On peut d'un point de vue statistique savoir combien de nos étudiants inscrits en L1 se sont réorientés.

Elle ajoute que L'AERES demande comme indicateur le pourcentage de réorientation interne à chaque niveau de licence.

M. KLEIN souligne que la délimitation des champs requiert une certaine abstraction et que qu'il serait dommage de faire coïncider ces champs avec le périmètre des UFR. L'interdisciplinarité va permettre une alliance des forces. A partir de ses forces et faiblesses, chaque UFR déterminera des correspondances avec les autres composantes autour de thèmes porteurs qui deviendront les champs.

Mme BANZO estime qu'il existe une vision stéréotypée de l'université qui doit former les étudiants au marché de l'emploi selon un schéma assez tubulaire or les retours d'expériences montrent que la réalité est très différente. En effet, les étudiants trouvent des débouchés professionnels parfois très éloignés de ceux a priori visés par la formation. Elle regrette que les critères d'évaluation ne soient pas adaptés aux formations, elle préférerait qu'on insiste sur les compétences développées dans la formation.

Mme LAWRENCE partage ce constat et indique que le dossier d'évaluation des formations de l'AERES prévoit néanmoins une appréciation sur les débouchés annoncés mais aussi sur les débouchés constatés. Il sera donc possible dans cette partie du dossier

d'argumenter et de valoriser les compétences développées dans le cadre de la formation et qui conduisent à des débouchés professionnels diversifiés.

M. PERNOT évoque l'idée de boîte à outil, à savoir des outils de modélisation, un regard sur l'espace et sur le passé à partir desquels les étudiants construisent leur identité.

M. KLEIN dit que la vocation de l'université est de former les cadres de la nation et que les compétences acquises à l'université permettent d'accéder facilement à des postes à responsabilités.

Mme CAILLOT ajoute que nos étudiants issus de masters sont majoritairement insérés dans des emplois de niveau cadre et que les universités d'une manière générale sont les premières pourvoyeuses de cadres.

L'accompagnement de la construction des parcours des étudiants suppose un travail collectif et interdisciplinaire très fort dans l'établissement. L'idée de la spécialisation progressive en licence entre dans l'idée de création de passerelles de manière plus formelle qu'elle n'existent actuellement pour aider l'étudiant à construire son propre parcours.

Mme MAGNE partage également l'idée que le vocabulaire issu du monde de l'entreprise, notamment lors de l'élaboration du dernier quadriennal, a pesé lourdement sur notre approche des formations. Pour ce nouveau contrat, elle souhaite que l'on sorte de cette logique linéaire, et pense également que l'étudiant vient à l'université pour acquérir des compétences afin de construire son parcours et une identité singulière et que notre rôle est de l'accompagner.

M. HAUQUIN s'associe à cette argumentation en indiquant qu'il faut outiller les étudiants à communiquer sur les compétences qu'ils ont acquises à l'université, à mieux valoriser leur expérience au-delà de l'université.

Mme BANZO pense que plutôt que de prédéfinir des parcours, il faut travailler sur la visibilité de l'information qui permettrait aux étudiants de se repérer dans l'arborescence des formations de l'établissement.

Elle pense que le niveau licence fournit les compétences et connaissances disciplinaires de base qui lui permettront de s'ouvrir en master sur d'autres champs.

Mme MALTONE y voit un défi qu'il faut saisir en mettant ensemble nos forces et en se décroissant. Il faut laisser à l'étudiant la possibilité de construire son parcours mais en ne perdant pas de vue un profil de formation et en gardant des spécialités fortes.

2.2) le dossier formation

M. VALAT présente ce dossier. Il indique qu'il est complémentaire du dossier champ et rappelle que le point d'entrée de ce dossier est le niveau mention. Il précise que les éléments des fiches bilan déjà complétées sont sensiblement les mêmes que ceux du dossier d'évaluation, ce qui permettra un gain de temps dans la constitution des dossiers d'évaluation.

Le dossier d'évaluation devra faire ressortir les points forts et les points faibles des formations.

Le dossier se décompose en trois parties :

- Un bilan global et d'auto-évaluation :
 - Objectifs de la mention :
 - Objectifs scientifiques et professionnels
 - Les connaissances et compétences attendues
 - Points forts/points faibles
 - Les débouchés envisagés et constatés (fiches insertion pro – annexe)



- L'organisation : (renvoi vers les maquettes de formation - annexe)
 - Tronc commun
 - Spécialités/parcours
 - Le positionnement dans l'environnement
 - Le positionnement de la formation dans le(s) champ(s) de formation
 - Les partenariats à caractère pédagogique mais aussi les partenariats extérieurs (entreprises, associations, partenaires industriels)
 - La situation de la formation dans le cadre régional et national
 - Les équipes pédagogiques :
 - statutaires, PAST, professionnels,...
 - Les modalités de réunion (conseils de perfectionnement)
 - Les données liées à l'insertion professionnelle, la poursuite d'études (fiche repère par mention).
 - Un bilan et autoévaluation spécifiques
- Cette partie reprend les 10 items du dossier champ.
- La place de la recherche
 - La place de la professionnalisation
 - La place des projets et stages
 - La place de l'international
 - Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
 - Les modalités d'enseignement et place du numérique
 - La formation continue
 - L'évaluation des étudiants (Annexe : règlement des études, modèle de MCC)
 - Suivi de l'acquisition des compétences (Annexe : PEC, l'annexe description au diplôme)
 - Suivi des diplômés (données de l'ODE + dispositifs propre à chaque formation s'ils existent)
 - Les conseils de perfectionnement et les procédures d'autoévaluation
 - Des annexes qui viendront illustrer les points développés dans les parties 1 et 2 : maquettes de formation, équipes pédagogiques, fiche repères...

Mme CAILLOT insiste sur l'importance du terme d'auto-évaluation. Le travail mené sur le bilan mention rentre complètement dans cette logique. Ces fiches seront directement annexées au dossier d'évaluation du HCERES afin d'éviter une nouvelle saisie des éléments.

Mme LAWRENCE explique que l'objectif est de simplifier et d'alléger au maximum le travail des responsables de formation sur le dossier d'évaluation.

Mme LAWRENCE rappelle également l'importance des conseils de perfectionnement et indique qu'il faut vérifier la réalité de leur constitution et de leur fonctionnement.

M. RAGOT souhaite une réflexion sur notre politique à l'égard des conseils de perfectionnement qui devraient être envisagés au niveau champ pour être vraiment pertinents.

Mme BANZO pense qu'il faut chercher pourquoi ils ne sont pas activés et pourquoi cette procédure n'a pas l'aval de toutes les formations.

Mme MALTONE indique qu'en master LAI, les professionnels qui interviennent dans le cadre du master jouent le rôle de conseil de perfectionnement.

M. HAUQUIN rappelle l'importance de la participation de membres "extérieurs" au sein de ces conseils. Il estime difficile de créer des conseils de perfectionnement globaux parce



que leur travail est très orienté sur les spécificités et les métiers cibles de la formation en question.

Mme CAILLOT revient sur la constitution du dossier formation. Elle propose de renvoyer les fichiers envoyés lors du bilan afin de clairement identifier le responsable qui sera en charge de la coordination.

Mme LAWRANCE souligne la charge de travail du responsable de mention et propose de laisser la possibilité à chaque UFR de s'organiser en équipe selon ses spécificités.

Mme BANZO pense qu'il est important que le responsable de département soit en copie des différents échanges.

Elle approuve la méthodologie de travail proposée mais s'interroge sur l'utilité du travail bilan déjà réalisé, qui ne fournit selon elle qu'une réponse partielle au dossier de l'AERES.

Mme LAWRANCE précise que la création des fiches repères ont permis une première auto-évaluation et un premier bilan quantitatif afin de constater les écarts entre ce qui devrait être et ce qui est, de repérer les problèmes (UE PPE, UE Langues, gestion des étudiants en situation de handicap). La plus-value est de ne pas avoir attendu la demande de l'AERES pour faire cette auto-évaluation. Elle estime que ce travail d'évaluation devrait être allégé grâce à ce bilan anticipé.

Mme MALTONE s'interroge de la pertinence des réponses apportées en master LAI puisque le questionnaire a été envoyé aux responsables de parcours et non à la responsable de tronc commun.

Mme LAWRANCE signale que les documents relatifs au contrat quinquennal et à l'évaluation sont disponibles sur l'ENTP rubrique « Formation>Quinquennal>quinquennal formation », les documents en référence à l'évaluation des doctorats sont disponibles dans la rubrique « Recherche>Quinquennal recherche ». Enfin une partie politique et stratégique de l'établissement sera mise à disposition dans la rubrique « Université ».

Documents de référence :

- Formations et diplômes de niveau Licence, Licence Professionnelle et Master, à consulter sur : <http://www.aeres-evaluation.fr/>
 - Évaluation externe des formations licence, licence professionnelle et master ;
 - Aide à la rédaction du dossier d'évaluation externe d'un champ de formations ;
 - Aide à la rédaction du dossier d'évaluation externe d'une formation ;
 - Modèles pour les tableaux de données ;
 - Fiche de caractérisation et d'autoévaluation d'une formation dans sa dimension internationale.
- Documents fournis par l'établissement à compléter (pour le 28 mars) :
 - Liste prévisionnelle des champs de formations et des formations dans lesquels l'établissement est impliqué (document à remettre le 28 mars 2014 à l'adresse suivante : champs-formations@aeres-evaluation.fr)
 - *Référent : VP Formation*
 - *Acteurs : Commission mixte*
- Documents à construire (pour le 15 octobre) :
 - Dossier d'évaluation externe pour chaque champ de formations
 - *Référent : Equipe de direction, Groupe de travail quinquennal*
 - Dossier d'évaluation externe pour chaque formation
 - *Référent : Groupe de travail quinquennal*



- Annexe pour chaque formation : tableaux de données, etc
- *Référent : Groupe de travail quinquennal*
- Fiches Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et exemples de l'Annexe Descriptive au Diplôme ADD) pour chaque formation
- *Référent : POSIP/DScol*
- Fiche de caractérisation et d'autoévaluation d'une formation dans sa dimension internationale (pour chacune des formations concernée par une ouverture internationale forte et inscrite dans son projet pédagogique).
- *Référent : RI*

II – QUESTIONS DIVERSES

Mme LAWRENCE signale une erreur dans la maquette du M1 MEEF espagnol.

M. VALAT indique que l'UE 4 du semestre 2 fait apparaître 24h CM pour une matière qui n'existe pas dans le dossier d'accréditation : "pédagogie" à laquelle est associée un écrit à l'ESPE pour les 2 semestres. La matière et l'écrit doivent disparaître des MCC.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de la modification de la maquette du M1 MEEF espagnol.

Votants :	19
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	19

➤ ***La CFVU valide la modification de la maquette du M1 MEEF espagnol.***

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 11H50.

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

- o Annexe pour chaque formation : tableaux de suivi
- x Référentiel : Outils de travail pluridisciplinaire
- x Fiches Référentiel National des Certifications Transversales
- x Annexe de l'Annexe Descriptive au Diplôme ADO pour les formations
- x Fiches de concertation et d'autoévaluation
- x Dimension interdisciplinaire (pour structure des formations)
- x Recherche-interventionnelle formée et insérée dans une pratique
- x Références

QUESTIONS DIVERSES

1. Quel est l'objectif principal de la formation ?

2. Quelles sont les compétences attendues ?

3. Comment évaluer les acquis ?

Handwritten signature or mark